



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°01

Réunions de la CRA Elargie et restreintes : **Lundi 08 Juillet 2019**

Lundi 15 Juillet 2019

Mercredi 17 Juillet 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Julien NILLES, Pierre ALCOVERO, Jean-François SOTO, David MEZOUAR, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Vincent PACE, Mohamed TAA

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Eric HERRMANN (UNAF)

Excusé : M. Olivier GONCALVES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 29.06 (PV 46) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président karim ABED remercie tous les membres du Bureau Exécutif, les représentants de la CRA auprès des Commissions et les membres de l'ETRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion de CRA Elargie dont l'ordre du jour portera essentiellement sur le bilan sportif de cette saison 2018/2019.

La CRA, ayant appris le mariage tout récent de BOUASLA Yassine, Arbitre de Ligue, lui présente ses sincères félicitations.

La CRA souhaite la bienvenue à Pierre GALLOUSTE Arbitre de LIGUE 2 suite à son installation sur le territoire de notre Ligue en provenance de la Ligue d'OCCITANIE.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/CFA/FFF :

Mail du 01.07 de la CFM relatif à la validation des licences des Arbitres Fédéraux qui est subordonnée à la conformité de leurs dossiers médicaux, un point signalant les Arbitres ne les ayant pas encore validés.

Mails du 03.07 et 04.07 de la CFM relatif à la validation des licences des Candidats Arbitres Fédéraux (autre que JAF) qui est subordonnée à la conformité de leurs dossiers médicaux, une copie de leur dossier fédéral doit être remise au service de la Ligue.

Lu et pris note, la CRA a informé le 03.07 par mail les 3 candidats concernés, LERAY Bastien, LE TENNIER Samuel et ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane.

Mail du 04.07 de la DTA relatif aux résultats des épreuves d'admission des candidats Arbitres Fédéraux et examens JAF clos fin avril 2019.

Mail du 09.07 de la DTA pour l'activation de la licence de 2 Arbitres Fédéraux ayant validé leurs dossiers médicaux dont GALLOUSTE Pierre qui rejoint le territoire de la Ligue MEDITERRANEE DE FOOTBALL.

DE LA LIGUE :

Mails du 10.07 relatif au relevé de décisions de la CRCC et des 04, 12 et 17.07 relatifs aux PV N° 01, 02 et 03 de la CRAS dont le premier précisant les dates réservées à la Coupe de la Ligue Séniors et les entrées des équipes comme suit :

- 1° Tour = 27.10 équipes R2 – 1/16° finale = 22.12 entrées équipes R1 – 1/8° = 05.01.2020
- 1/4 finale = 16.02 – Demi-Finale = 29.03 – Finale Coupe = 24.05.2020.

Mail du 01.07 relatif à la validation des licences des Arbitres Fédéraux et mail du service compétition quant à la validation de transmission de 3 dossiers médicaux dont 2 pour des Candidats Arbitres de Ligue MAES Aurélien et REGAIEG Mounir, le 3° ne relevant de la CRA RHZIOUI Omar.

Mail du 02.07 du service juridique suite à un appel d'un club vis-à-vis de la situation d'un Arbitre MARTINENQ Pierre.

Mail du 17.07 relatif au PV N° 01 de la CR APPEL DR. Lu et pris note par la CRA.

DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE :

Mail du 15.07 relatif à la copie du courrier transmis au District de PROVENCE quant à la mutation de BOUASLA Yacine Arbitre de Ligue sur son territoire.

DES CLUBS :

RACING F.C. TOULON :

Mail du 05.07 relatif à une demande concernant l'obligation en nombre d'Arbitres pour le club. Réponse faite par communication de l'article 41 du statut de l'arbitrage fixant le nombre d'Arbitres par clubs en fonction de la compétition à laquelle participe leur équipe première.

R.C. GRASSE :

Mail du 16.07 relatif à la demande de validation pour 3 arbitres officiels sur un match amical le 17.07 à 19h00 contre U.S.ENDOUME.

Lu et pris note, la CRA valide cette demande.

A.S. CANNES :

Mail du 15.07 relatif à la demande de validation pour 4 Arbitres e Ligue sur un match amical le 20.07 contre R.C. GRASSE.

Lu et pris note, la CRA valide cette demande.

C.A GOMBERTOISE :

Mail du 08.07 relatif à la démission d'Arbitres de ce club par transfert du mail adressé au District de PROVENCE.

A.C. VEDENE :

Mail du 10.07 relatif à une question posée dans le cadre du statut de l'arbitrage quant au nombre de matchs couverts par un Arbitre pour un club en accession Ligue.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- AMZALLAG Simon : mail du 04.07 relatif à la transmission de l'attestation de rejet d'un chèque accompagnée de la fiche des frais d'arbitrage sur un match R1 CARNOUX/CARQUEIRANNE du 28.04.
- KRID Oualid : mail du 06.07 relatif à la transmission de l'attestation de rejet d'un chèque accompagnée de la fiche des frais d'arbitrage sur un match R1 CARNOUX/CARQUEIRANNE du 28.04.
- MERZOUG Bilel : mail du 06.07 relatif à la transmission de son nouveau RIB
Lu et pris note, la CRA a transféré les éléments au service comptable.

Courrier : Autres demandes

- SILVESTRE Alexandre : courrier en date du 27.06 adressé au Secrétariat Général de la Ligue pour faire appel de la décision de la CRA le concernant, décision communiquée par mail à l'intéressé en date du 19.06.
Lu et pris note, la CRA se rapprochera du service juridique dans le cadre de ce dossier.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 02.07 relatif à son dossier médical constitué lors de l'examen d'Arbitre de Ligue.
Lu et pris note, la CRA l'a remis au service compétition.
- MARIANZUCK Sabrina : mail du 02.07 relatif à l'envoi de l'examen ophtalmo du dossier médical.
Lu et pris note.
- LETANG Stéphane : mail du 04.07 nous informant de sa démission du club qu'il couvrait en raison de l'agression d'un joueur du club sur un Arbitre de District, étant lui-même Arbitre de District.
Lu et pris note, la CRA prend note de la copie au service concerné.
- PERCEPUSSE Maéva : mail du 03.07 relatif à une demande de mise en indisponibilité par le biais d'année sabbatique sur la saison 2019/2020 du fait de sa situation professionnelle nécessitant une année de formation.
Lu et pris note, la CRA émettra un avis en fonction de cette demande qui sera transmis à la Commission Régionale du Statut d'Arbitrage et informe l'Arbitre de bien vouloir transmettre au plus tôt suite échange téléphonique, le justificatif correspondant dès son établissement.
- KRID Oualid : mail du 04.07 relatif à ses remerciements quant au message de félicitation liée à la naissance de sa fille.
Lu et pris note.

- SMOUNI Hicham : mail du 04.07 relatif à l'envoi de son dossier médical pour la saison 2019/2020.
Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir le transmettre par courrier.
- KHADHRAOUI Fathi : mail du 04.07 relatif à ses remerciements suite à l'information communiquée par la CRA quant à sa situation en application directe avec le Règlement Intérieur de la CRA.
- KERBA Lyes : mail du 08.07 informant la CRA de poursuivre la saison 2019/2020 en tant que R2 suite à sa nomination au 01.07 et de demander à la CRA de pouvoir intégrer le cursus promotionnel Assistant pour une future candidature AAF3.
Lu et pris note, la CRA reprendra contact avec lui sur ce projet au cours du stage de rentrée.
- ABBAD EL ANDLOUSSI Marouane : mail du 08.07 relatif à l'envoi de son dossier médical fédéral dont copie transmise à la Ligue.
- KRIKIAN Grigor : mail du 08.07 relatif à la transmission de fiches pour changement d'adresse mail et téléphone et indisponibilités sur le mois d'août 2019.
Lu et pris note, la CRA le remercie mais l'informe par mail en date du 16.07 qu'il doit compléter la fiche Google Forms envoyée par le CTRA pour les renseignements administratifs et saisir ses dates d'indisponibilité sur l'espace MyFFF. De plus, la CRA lui rappelle que le stage de rentrée du 25.08 s'adresse à tous les Arbitres de la Ligue y compris les candidats qui doivent valider leurs tests physiques, ses désignations Ligue étant bloquées jusqu'à sa validation.
- BOUASLA Yassine : mail du 08.07 informant la CRA de son déménagement sur le département 13 entraînant son changement de District et de club.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- BOUZAHER Chafik : mail du 08.07 relatif à l'envoi partiel de son dossier médical.
Lu et pris note, la CRA signale à l'Arbitre que ce type d'envoi ne peut se faire à titre partiel et que le dossier type « examen médical des Arbitres de Ligue » a été transmis par la CRA courant mai à tous les Arbitres pour compléter tous les documents le composant et que la fiche administrative à compléter a été envoyée par le CTRA, le document du District ne doit pas être remis à la CRA.
- AMSILI Benjamin : mail du 09.07 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 notamment pour les tests physiques en raison d'un mariage à l'étranger.
Lu et pris note, la CRA l'informe que pour les tests physiques, il devra attendre le rattrapage qui devrait être programmé en principe un mois plus tard, bloquant ainsi ses désignations jusqu'à sa validation, et de plus, il lui revient l'obligation de saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- AOUADI Oussama : mail du 10.07 relatif à son affectation professionnelle dans le département des Bouches du Rhône entraînant ainsi sa mutation depuis la Ligue du GRAND EST.
Lu et pris note, la CRA demande à sa Ligue d'origine le transfert de son dossier pour traitement.
- GHARBI TARCHOUNA Akram : mail du 10.07 accusant réception de la décision de la CRA le concernant.
Lu et pris note, la CRA précise à toutes fins utiles que ce n'est pas un refus de candidature en tant que candidat Arbitre de Ligue FUTSAL, mais qu'il ne s'agit simplement que d'une simple application du Règlement Intérieur de la CRA sur l'âge minimum de candidature qui est dépassé.
- NILLES Julien : mail du 10.07 accusant réception des décisions de la CRA le concernant.
- CHILOTTI Sébastien : mail du 11.07 accusant réception de la décision de la CRA le concernant.
- MERZOUG Yassine : mail du 11.07 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 notamment pour les tests physiques en raison d'un séjour à l'étranger.
Lu et pris note, la CRA l'informe que pour les tests physiques, il devra attendre le rattrapage qui devrait être programmé en principe un mois plus tard, bloquant ainsi ses désignations jusqu'à sa validation, et de plus, il lui revient l'obligation de saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- PALUD Dorian : mail du 11.07 relatif à la remise de son dossier médical pour lequel le service compétition a relevé l'absence de date d'ECG, demande à faire soit au District sur le dossier d'origine ou la recherche dans les documents à sa possession.
- LE CORRE Juluan : mail du 13.07 relatif au déroulement de la saison 2019/2020 du fait de ses obligations professionnelles qui l'obligent à partir de janvier à juillet 2020 à l'étranger ayant ainsi pour conséquence l'envoi d'une demande d'aménagement des matchs sur la demi-saison.
Lu et pris note, la CRA le remercie de cette information et le tiendra informer très rapidement.

- **FABIANO Luca** : mail du 15.07 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 notamment pour les tests physiques en raison d'un voyage à l'étranger.
Lu et pris note, la CRA l'informe que pour les tests physiques, il devra attendre le rattrapage qui devrait être programmé en principe un mois plus tard, bloquant ainsi ses désignations jusqu'à sa validation, et de plus, il lui revient l'obligation de saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- **FETTOUHI-TANI Daniel** : mail du 17.07 relatif à sa demande pour la validation de sa licence et sur la procédure le concernant.
Lu et pris note, la CRA a transféré le mail au service compétition.
- **EL MEDDAH Djelloul** : mail du 17.07 relatif à sa décision de faire appel de la décision de la CRA vis-à-vis de sa rétrogradation sportive à l'issue de la saison 2018/2019.
Lu et pris note, la CRA a accusé réception de ce mail.

Indisponibilités médicales :

- **SMOUNI Hicham** : mail du 04.07 relatif à l'envoi du certificat médical établi par le médecin pour arrêt de la pratique de tous sports pour 6 mois du 25.06 au 31.12.2019 suite saisie de son indisponibilité médicale sur MyFFF.
- **MONIOTTE Alban** : mail du 11.07 nous signalant son indisponibilité médicale avec un arrêt de toute pratique de sport pour 10 semaines validé par le certificat médical correspondant.
Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir saisir son indisponibilité sur MyFFF et enregistre de suite sa dispense de tests physiques.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- **LERAY Bastien** : mail du 29.06 relatif à la saisie de ses indisponibilités du 02 au 11.08 sur MyFFF et sa disponibilité à compter du 12.08.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

INFORMATION AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Le service communication de la Ligue a créé un onglet MESSAGERIE dans la rubrique ARBITRAGE sur le site de la LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL.

En cliquant sur cet onglet, vous accéderez directement à la page d'accueil de votre messagerie.

Vous pouvez vous servir du lien suivant : <https://mediterranee.fff.fr>

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions d'APPEL ou de DISCIPLINE sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

INFORMATIONS TRANSMISES AUX ARBITRES POUR LE STAGE DE RENTREE SAISON 2019/2020 :

La CRA, avec le concours du CTRA Maxime APRUZZESE, a transmis à tous les Arbitres en date du 10.07, l'ensemble des dispositions en vue de l'organisation de ce stage de rentrée regroupant à la fois :

- Les bases des tests physiques pour tous les Arbitres de Ligue à valider en fonction de leurs catégories et spécificités afin de pouvoir être désignables dès le 31.08.
- Les modalités et les heures de passage détaillées de ces tests par groupes pour tous les Arbitres sur 2 terrains permettant ainsi de réduire de 50% leur durée afin d'optimiser ce rassemblement (3 horaires de

tests : 9h00 – 9h30 – 10h00 par site), volonté de la CRA afin de laisser plus d'espace en temps avant le repas.

- De plus, en fonction de la VMA individuelle des Arbitres, le programme de préparation estivale concocté par le CTRA selon les paramètres de chacun, s'étale sur 5 semaines avant le 25.08.

DOCUMENTS TRANSMIS AUX ARBITRES AUX OBSERVATEURS ET AUX MEMBRES CRA ET PRESIDENTS CDA POUR LA SAISON 2019/2020

- Envoi par mail en date du 02.07 de la **Fiche de renseignements ARBITRES dématérialisée** « google forms » pour un retour en date du 26.07.
- Envoi par mail en date du 04.07 de la **Convocation au stage de rentrée du 25.08 par fiche dématérialisée** « google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement et membres CRA impérativement avant le 26.07. Un résumé du programme du stage pour tous est inclus au mail.
- Envoi par mail de la confirmation des tests techniques à réaliser en date du 25.08 lors du stage de rentrée pour les Arbitres suivants :
 - Alexandre DEBRAY – Laurent DI-GUISTO – Achraf HASYAOUI – Alexandre JURADO – Oussema LABIDI – Abdelkarim MERZOUG – Mélanie ZAFRILLA –
- Envoi par mail en date du 11.07 de la **Convocation au stage FUTSAL du 15.09 par fiche dématérialisée** « google forms » à renvoyer par les Arbitres, les observateurs et l'encadrement FUTSAL et membres CRA impérativement avant le 17.08.

DECISIONS CRA

DECISION 01 – 08.07.2019 – Audition HRISTEA Sergiu Constantin le 08.07.2019 à 17h30:

La CRA Elargie en présence du Président de la CRA Karim ABED, du Président Délégué Denis SOTO et du Secrétaire Noël RIFFAUD a auditionné à sa demande, l'Arbitre de Ligue HRISTEA Sergiu Constantin suite à la contestation de son classement au niveau des épreuves pratiques entraînant sa remise à disposition du District en tant que R2.

Sergiu Constantin HRISTEA a remercié la CRA de le recevoir afin de pouvoir s'expliquer car, depuis la parution des classements en date du 07.06 notamment pour le Groupe B des Arbitres de Ligue R2, il se trouve être en désaccord quant à sa relégation en District.

En effet, il estime qu'il y a une erreur, car, étant classé 12° par rapport à un nombre de 16 Arbitres composant ce groupe, les places de la 14° à la 16° devaient correspondre aux Arbitres relégués en District suivant la décision de la CRA de rétrograder 3 Arbitres R2 par groupe.

Il a également abordé la saison neutralisée des Arbitres blessés sur la saison 2018/2019 en signalant à la CRA que leur reprise d'activité serait compliquée, et que dans ce cas, il était préférable de le réintégrer en R2 car il était opérationnel de suite le début de la saison.

De plus, il aborde le principe de la place donnée par l'observateur « référent » qui, selon son interprétation du calcul, devait le positionner 9 ou 10° et qu'en fonction de son travail consciencieux à la fois sur les questionnaires mensuels et les épreuves techniques de fin de saison, il trouvait injuste de se retrouver avec cette situation de relégation.

Il a demandé à la CRA de revoir les classements afin de corriger cette erreur.

La CRA, suite à son exposé relatif à son classement et à sa remise à disposition du District, est revenue sur chaque élément abordé, à savoir :

- **Par décision 75 du 16.06** : après vérification de l'ensemble des notes données et transmises par les observateurs, d'une part et sur le principe d'application du Règlement Intérieur de la CRA à savoir l'Article 22 Alinéa 2 pour le classement et l'Article 34 dans le cas d'Arbitres classés ex aequo sur les épreuves pratiques,

Le Bureau Exécutif, constatant aucune différence dans les calculs et les décisions, confirme les classements parus en date du 07.06 sur la catégorie des Arbitres concernés ainsi que sur les affectations pour la saison 2019/2020 s'y référant.

Ce point permet de confirmer avec l'Arbitre HRISTEA Sergiu Constantin, la valeur de la place donnée par l'observateur « référent » dans le classement du Groupe B de R2 et d'en valider le calcul, le plus donné à cette « note » de cet observateur n'intervenant que dans le cas d'Arbitres classés ex aequo.

- Sur le plan des 3 relégations par groupes des Arbitres R2, au cours du stage des Arbitres R2 en date du 27.04 à la Ligue, ce sont les Arbitres eux-mêmes qui ont décidé de ce nombre de descentes sportives, la

diminution des effectifs pour cette catégorie devant déboucher sur un nombre de matchs plus important par Arbitre sur le championnat R2.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé les promotions et les rétrogradations sportives par niveau suivant (décision 60 du 29.04).

- Le nombre d'Arbitres composant le Groupe B étant bien de 16 au début de la saison, il s'avère qu'en raison de blessures importantes liées au sport pour 2 Arbitres justifiées par certificats médicaux depuis fin septembre et début octobre 2018 et de blessures contractées après accident de la route lors d'un déplacement sur circulation pour le troisième, le nombre d'Arbitres pouvant être classés dans ce groupe B a été de 12.

Le Bureau Exécutif de la CRA a été contraint de prendre la décision 67 publiée dans le procès-verbal n°42 de la réunion du 14.05.2019.

En conséquence,

La CRA décide de neutraliser dans leur catégorie actuelle au niveau Ligue pour la saison 2018/2019, les Arbitres suivants (dont les 3 Arbitres du Groupe B)

- Le classement ayant été effectué sur 13 Arbitres, les Arbitres classés 11°, 12° et 13° se sont donc trouvés en position de relégation comme dans les 2 autres groupes R2.

Considérant l'ensemble des éléments exposés ci-dessus et en fonction des décisions prises par la CRA en phase avec son Règlement Intérieur pour l'ensemble des textes relatifs au classement des Arbitres en regard de la demande de révision de classement formulée par l'Arbitre,

Le Bureau Exécutif de la CRA confirme le classement de l'Arbitre dans la catégorie R2 tel qu'il est paru sur le site de la Ligue en date du 07.06 et dont les notes et places individuelles lui ont été envoyées le même jour par mail.

Un mail sera transmis à l'Arbitre concerné.

POINTS ABORDES EN ORDRE DU JOUR CRA ELARGIE DU 08.07.2019

Le président Karim ABED propose aux membres de la CRA, un bilan synthétique de cette saison 2018/2019 sur quelques pôles.

LA PRESENCE DES ARBITRES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL :

Jean- François SOTO, représentant de la CRA à la CR de DISCIPLINE aborde le sujet sur la présence des Arbitres lors des auditions et souligne que, si beaucoup d'Arbitres ne pouvant se déplacer, transmettent un mail pour s'en excuser, il serait souhaitable que sur des affaires importantes, leur présence soit plus effective afin d'avoir des informations plus précises que celles contenues dans les rapports.

De plus, il attire l'attention de la CRA sur la rédaction des rapports d'arbitrage qui nécessite sur certaines situations d'avertissement ou exclusion, des précisions complémentaires notamment lors des fautes grossières et les conséquences sur le joueur blessé entraînant une variable importante sur les matchs de suspension.

La CRA confirme qu'une intervention sur ces sujets est prévue lors du stage de rentrée.

A titre informatif, en fonction du bilan établi par rapport aux tableaux des affaires traitées en CRD (sur 4 mois) et en CRARD (totalité de la saison) transmis à la CRA, la CRA fait ressortir les éléments suivants par rapport aux Arbitres convoqués :

- CRD : 24 affaires /70 Arbitres – 56 Ligue – 14 District [56% Présents-36% Excusés-10% non excusés]
Pour les 56 Ligue = 55% Présents-38% excusés-7% non excusés soit 6 Arbitres non désignés.
- CRARD : 35 appels Ligue/97 Arbitres – 74 Ligue – 23 Districts [30% Pres.-37% Exc.-33% non]
Pour les 74 Ligue = 30% Présents-50% excusés-20% non excusés soit 15 Arbitres non désignés.
Sur les 35 appels Matches de Ligue, 18% des Arbitres non excusés sont des Arbitres.

La CRA souhaite mettre en place une harmonisation des fichiers et proposer des solutions pour avoir plus de présence des Arbitres convoqués au travers les solutions visioconférence.

GESTION DES FICHES DE FRAIS LIEES AUX OBSERVATIONS :

Pierre ALCOVERRO, membre de la CRA, en charge du contrôle de ces documents et de leur mise à la signature par le Président de la CRA avant remise à la comptabilité, confirme que leur rédaction à partir de la gestion

de FOOT2000 a permis une nette amélioration administrative, pas de perte de documents, pas de gestion de fichiers transmis par mail, gain de temps dans leur traitement.

FORMATION CANDIDATS AUX EXAMENS FEDERAUX ET RESULTATS

Nicolas PEZZOLI, responsable de ce pôle important pour le devenir des Jeunes Arbitres, aborde le bilan sur le plan des épreuves d'admissibilité techniques des candidatures fédérales.

Sur les 11 candidats présentés, 8 reçus soit une amélioration importante par rapport aux saisons précédentes avec des mentions spéciales pour certains.

Pour les candidats JAF, il y a eu une forte progression dans l'effectif en potentiel ainsi que dans le sérieux de la préparation technique et pratique, ce qui est une chance pour l'avenir du fait de leur jeunesse.

Pour les candidats F4 et AAF3, la partie technique s'est bien passée, par contre, c'est sur la partie vidéo qu'un effort plus significatif doit être porté pour aboutir à la fois vers une formation plus poussée et pour donner à chaque candidat, la culture « vidéo », l'accompagnement et l'obligation de visionner avec une base de travail solide et les corrigés-type.

Félicitations à tous les candidats reçus.

RECOMPENSES DES MAJORS DE PROMOTION DES ARBITRES DE LIGUE PAR CATEGORIES SUR LA SAISON 2019/2020 :

Le Président Karim ABED confirme à la CRA que la possibilité de récompenser les majors de promotion des Arbitres de Ligue par catégories envisagée dans un premier temps sur la saison 2018/2019 ne sera qu'effective sur la saison 2019/2020 en raison de manque de temps pour sa mise en place.

Eric HERRMANN, Président de la SR UNAF MEDITERRANEE, confirme qu'en partenariat avec la CRA, l'objectif est de pouvoir récompenser par un cadeau, chaque major des catégories d'Arbitres de Ligue avec l'Association UNAF.

PRESENTATION PAR LE CTRA DU PLANNING DES STAGES DES ARBITRES SAISON 2019/2020:

Le CTRA Maxime APRUZZESE présente à la CRA, le planning de l'ensemble des stages Arbitres par catégories et des dates relatives aux formations des promotionnels quant aux potentiels candidats aux examens de la FFF pour la saison 2019/2020.

Pour l'ensemble des stages, les dates sont concentrées sur les 3 premiers mois de la saison afin de répondre aux impératifs des modifications des lois et à la réactivité pour une meilleure application et uniformisation de gestion dans l'arbitrage, soit :

- ❖ Stage de rentrée pour tous les Arbitres le Dimanche 25.08
- ❖ Stage Arbitres Féminines le 14.09
- ❖ Stage Arbitres FUTSAL le 15.09
- ❖ Stage Arbitres Assistants le 29.09
- ❖ Stage PROMOTIONNELS le 12.10
- ❖ Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 22 au 24.10
- ❖ Stage R1-ER le 26.10
- ❖ Stage R2 le 17.11

INSTAURATION D'UN STAGE DE LIGUE « INTERDISTRICT » POUR LES JEUNES ARBITRES DE DISTRICT SUR LA SAISON 2019/2020 :

Le CTRA Maxime APRUZZESE propose à la CRA, dans le but de sensibiliser les Jeunes Arbitres de District vers de potentielles ambitions à rejoindre le niveau régional d'ici 1 à 2 saisons, en accord avec leur CDA, l'organisation d'un stage Hivernal courant février dit « STAGE INTERDISTRICT ».

Cela permettra ainsi aux promotionnels des districts de se familiariser au travail en groupe et de les sensibiliser sur les ateliers vidéo et terrain.

Le Bureau Exécutif de la CRA valide cette proposition et demande au CTRA d'en informer par mail sur la base de ces objectifs et de cette programmation, le plus rapidement possible les Présidents de CDA afin qu'ils le prévoient dans le cadre du planning et de leur formation de la saison 2019/2020.

La CRA dans l'impossibilité de transmettre le mail de décision aux Présidents de CDA suite à un dysfonctionnement de boîte mail, valide l'envoi par le CTRA.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA SAISON 2019/2020

Sur le plan administratif, la CRA va apporter des modifications dans la rédaction de son Règlement Intérieur afin de pouvoir simplifier certaines dispositions, prendre en compte les points bloquants pour les faire disparaître, intégrer des critères bonus et malus liés à l'aspect de la fonction « Arbitre » sur les modalités de classements.

D'autre part, pour la partie rédactionnelle concernant l'arbitrage FUTSAL mais aussi celui du BEACH SOCCER, la mise à jour de certains articles doit être effectuée afin de prendre en compte plus dans le détail ces 2 spécialités en les intégrant et en calquant des trames identiques pour toutes les catégories de FOOTBALL dont celles du diversifié.

RESULTATS DES EXAMENS FEDERAUX ET CLASSEMENTS DES ARBITRES FEDERAUX POUR LA SAISON 2018/2019

La CRA félicite l'ensemble des Arbitres ayant eu une réussite positive aux examens pratiques de la FFF lors des observations durant cette saison 2018/2019, à savoir :

- Candidat au titre de F4 : **LUNGERI Louis** en terminant deuxième de sa promotion.
- Candidat au titre de F4 Ex-joueur professionnel : **DENEUVE Gaëtan** (épreuves pratique/technique sur la saison 2018/2019)
- Candidat au titre de FFU2 (Futsal) : **DARRAZ Fadil**
- Candidat au titre de JAF : **DAGO Maxime major de sa promotion et GUILIANO Lorenzo**

La CRA félicite également les Arbitres de Ligue candidats ayant réussi aux différentes épreuves techniques et aux tests physiques d'admissibilité de la saison 2018/2019 et leur souhaite un excellent parcours sur les terrains lors de la saison 2019/2020, à savoir :

- Candidat au titre de F4 : **LERAY Bastien**
- Candidat au titre de FFU2 (Futsal) : **ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane et LE TENNIER Samuel respectivement 1° et 2° de leur promotion**
- Candidat au titre de JAF : **TAULIER Florian major de sa promotion, SEVA Emmanuel et MERZOUG Bilel**
- Nomination au titre d'AAFE : **DAAS Camille** (Arbitre Assistante Fédérale Féminine)

La CFA ayant statué sur les évaluations et les classements des Arbitres Fédéraux pour la saison 2018/2019, la CRA se félicite des promotions des Arbitres de la LIGUE MEDITERRANEE, et est concerné :

- **TORREGROSSA Steven** pour son accession au titre d'Arbitre Assistant AAF2.

La CRA associe à ces félicitations, **TALEB Ahmed** promu en tant que F3 depuis le 01//01/2019 dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée mise en place par la CFA/DTA.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 17.07.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- FABRE Arthur : jusqu'au 01.08
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 17.07.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 23.07.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

- Dates des prochaines réunions de CRA : 05.08 -12.08 – 19.08
- La CRA sera en vacances entre le 09/07 et le 21/07
- Stage de rentrée saison 2019-2020 : le 25.08.2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Bureau Exécutif d'avoir pu assister à cette réunion du 08.07 ouverte à partir de 17h30 et prononce la fin de séance à 23h00.

**Prochain réunion du Bureau Exécutif
Lundi 05 Aout 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**